

## Accidents de stations-service publiques du 01/01/2000 au 31/12/2009 en présence de personnel. Liste A.

n° de requête : ed\_11523

Base de données ARIA - Etat au 03/02/2010

La base de données ARIA, exploitée par le ministère du développement durable, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif. La liste des événements accidentels présentés ci-après ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs. Malgré tout le soin apporté à la réalisation de cette synthèse, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante :

BARPI - DREAL RHONE ALPES 69509 CEDEX 03 / MeI : [srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr](mailto:srt.barpi@developpement-durable.gouv.fr)


**ARIA 17990 - 15/06/2000 - 01 - MIONNAY**



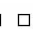
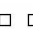
47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Un incendie se déclare dans une cabine d'un camion situé dans une station service. Celle-ci est évacuée en raison du risque potentiel d'extension du sinistre à la station-service.


    **ARIA 19010 - 24/10/2000 - 54 - NANCY**



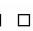
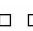
47.3 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

 Dans une station-service en bordure d'autoroute, un camping-car explose lors du remplissage de son réservoir de GPL : une fuite se produit entre le bouchon et le réservoir sur une durite, ce qui provoque un écoulement sur le sol. Les vapeurs de GPL ainsi formées s'enflamment et conduisent à l'explosion du réservoir (BLEVE). Une femme et un enfant, restés à l'intérieur du camping-car, sont légèrement brûlés au visage. Les dégâts matériels au niveau de la station-service sont limités.


    **ARIA 19293 - 23/11/2000 - 67 - ECKARTSWILLER**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

 A la suite d'une fausse manœuvre (frein à main mal serré), une voiture endommage une pompe à essence. Le choc est peu violent et le clapet de sécurité, situé à l'embase de la pompe n'est pas sollicité. La fuite apparaît au niveau du joint torique du coude assurant la liaison entre les tuyauteries enterrées et la pompe d'un débit nominal de 8 à 10 m<sup>3</sup>/h ; 4 300 l environ de super 95 se déversent sur le sol. Un employé de la station actionne l'arrêt d'urgence, sans résultat et ouvre le carénage de l'appareil pour manipuler le clapet de pied. Voyant que la pompe fonctionne encore (autre fuite ?), il intervient finalement au niveau du tableau électrique pour la mise hors service générale. Le défaut d'un relais aurait perturbé le fonctionnement de l'arrêt d'urgence. Les secours recouvrent de mousse les gaines ou conduites touchées. Une société spécialisée récupère l'essence et autres boues dans la cuvette de rétention et la zone de distribution (8 t de matière). Le préfet prend un arrêté d'urgence.

    **ARIA 20239 - 06/04/2001 - 71 - MARCIGNY**



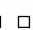

47.3 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

 Lors d'une livraison dans la station-service d'un supermarché, le chauffeur constate que du carburant s'échappe à gros débit de sa citerne sur le sol naturel, la chaussée et dans le réseau d'eau pluviale. Les pompiers mobilisent d'importants moyens dont une CMIC. Du sable et des produits absorbants sont répandus sur la chaussée. Le réseau d'eaux pluviales est rincé avec détergents. Une société privée termine les opérations de récupération. Une entreprise de soudure, située à proximité, est fermée pendant 2 h. La fuite de carburant est estimée à 2 000 l.


**ARIA 20451 - 09/03/2001 - 83 - TOULON**



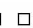
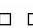
47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Un incendie se déclare sur une voiture en réparation dans une station service. Un employé effectue une vidange du moteur lorsque les premières flammes sortent du capot. La voiture s'embrase et le sinistre se propage rapidement à deux autres voitures puis au magasin de la station. L'employé a juste le temps de s'enfuir. Les pompiers maîtrisent le feu après plus d'une heure d'intervention.


    **ARIA 20580 - 21/05/2001 - 69 - COMMUNAY**


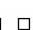
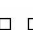
47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

 Dans une station service d'autoroute, une fuite est décelée par les exploitants après comparaison des volumes stockés et distribués. Elle est estimée à 6500 l de gazole. Cependant, aucune trace visible de cette fuite n'est décelée sur le sol et au niveau des exutoires de la station. La rupture d'une soudure d'un coude de raccordement du collecteur d'alimentation au pied du volucompteur serait à l'origine de cette fuite. L'exploitation de la station est arrêtée en intégralité y compris les pompes de transfert des carburants des cuves de stockage vers les installations de distribution. Les collecteurs sont eux aussi condamnés. Un arrêté préfectoral d'urgence, pris sur proposition de l'inspection des I.C., demande à l'exploitant : de délimiter la zone polluée, d'estimer, à l'aide de piézomètres, le degré de contamination des sols et des eaux souterraines et de déterminer les causes exactes de l'accident, sous 7 j. L'absence de danger sera démontrée avant toute remise en service des installations. Les terrains sont perméables à cet endroit et les risques de pollution sont élevés.


    **ARIA 20822 - 12/06/2001 - 94 - CRETEIL**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

 Dans une station service, en milieu d'après-midi, alors qu'un client se sert en carburant, le pistolet du distributeur d'essence se désolidarise du flexible d'arrivée. L'essence coule sur le sol, le client n'ayant pas le réflexe de remettre le pistolet dans la pompe afin de stopper l'arrivée de carburant. Un préposé intervient et remet le pistolet dans la pompe. 60 l d'essence se sont écoulés sur le sol et dans les canalisations reliées au bac à hydrocarbures. A l'arrivée des responsables de la station, cette dernière est mise en sécurité. Du produit absorbant est répandu sur le sol et une société privée est chargée de la récupération du produit. A la suite de cet incident, il est décidé de rappeler aux usagers le mode d'arrêt des pompes (par raccrochage du pistolet) et de vérifier tous les matins visuellement l'état des flexibles. La vérification de l'ensemble des flexibles par la société de maintenance est effectuée. Un curage des canalisations et du séparateur d'hydrocarbures est aussi réalisé.

    **ARIA 20943 - 02/08/2001 - 67 - BENFELD**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

 Un début d'incendie se déclare au niveau du tuyau de dépotage d'un camion citerne dans une station service, lors du remplissage initial des réservoirs. L'exploitant tente de maîtriser la fuite qui part vers l'égout puis appelle les pompiers qui éteignent l'incendie dans la fosse de dépotage. Le conducteur du camion est légèrement blessé aux mains et aux bras et hospitalisé. Les clients et le personnel du supermarché sont évacués. Un périmètre de sécurité est mis en place. Les dégâts matériels sont importants : citerne endommagée, bornes de dépotage détruites. Selon les services locaux, aucune pollution n'a été constatée. L'inspection propose au préfet diverses mesures : mesures d'urgence subordonnant la remise en service à une

nouvelle déclaration, demande d'un rapport d'accident et d'une analyse de l'installation par un tiers-expert. Les causes exactes ne sont pas établies mais l'accident serait dû au refoulement de supercarburant depuis la citerne vers la fosse de dépotage puis à l'inflammation des vapeurs de carburant.

-         **ARIA 21091 - 06/06/2001 - 80 - SALOUEL**  
*47.3 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Dans une station service, lors du remplissage d'une cuve, 2 m<sup>3</sup> d'essence sans plomb 98 se déversent sur le sol.
-         
        

-         **ARIA 21236 - 10/09/2001 - 92 - PUTEAUX**  
*47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Lors d'une livraison dans une station service, un écoulement de gazole de 1150 l se produit à la suite d'un problème technique sur la vanne de sécurité du camion livreur : la bille de la vanne se serait désolidarisée, provoquant la fuite des hydrocarbures. Le chauffeur et les services de secours de la station essaient d'éviter l'épandage du produit : mise en place de petits barrages avec le contenu des bacs à sable, réutilisation des bacs vides pour récupérer le gazole. 300 l sont ainsi collectés. L'inspection demande à l'exploitant de fournir une déclaration d'accident.
-         
        





-         **ARIA 21500 - 05/12/2001 - 42 - SAINT-ETIENNE**  
*47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Dans une station-service, un employé d'une société de maintenance d'installations au gaz de pétrole liquéfié (GPL) est grièvement brûlé par une explosion survenue à l'intérieur de sa fourgonnette. En allumant une cigarette, il aurait provoqué l'explosion du gaz contenu dans l'habitacle. L'effet de souffle a déformé les portières du véhicule mais les installations de la station service sont intactes.
-         
        





-         **ARIA 21603 - 01/01/2002 - 63 - VEYRE-MONTON**  
*47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Dans une station-service sur autoroute, un incendie se déclare sur un véhicule fonctionnant au GPL une fois le remplissage du réservoir terminé. Le véhicule est détruit. Selon les pompiers, le réservoir présentait une pression supérieure à la normale.
-         
        





-         **ARIA 21825 - 30/01/2002 - 67 - MONSWILLER**  
*47.3 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Sur l'autoroute A4, une fuite au goutte-à-goutte de styrène se produit sur la citerne d'un semi-remorque de 28 000 l dans une station-service. Les pompiers (une trentaine) interviennent pour sécuriser la zone. Le produit est transvasé dans une autre citerne.
-         
        


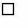


-         **ARIA 21906 - 15/02/2002 - 57 - TROISFONTAINES**  
*47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Lors d'une manœuvre de transfert chez un dépositaire de carburant, 5 000 l de mazout provenant d'une cuve se déversent dans la BIEVRE. La mise en place de 3 barrages absorbants par les pompiers permet la récupération de 3 500 l de produit.
-         
        





-         **ARIA 22546 - 30/05/2002 - 90 - BELFORT**  
*47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé*  
 Alerté par la présence d'odeurs d'hydrocarbures dans le voisinage et par des indicateurs d'exploitation dérivants, l'exploitant d'une station-service effectue un jaugeage. Ce dernier révèle une perte de 10 à 13 m<sup>3</sup> de carburant de certains des 4 compartiments de sa cuve de stockage enterrée (capacité totale de 40 m<sup>3</sup>). Celle-ci datant de 25 ans a cependant subi les épreuves réglementaires avec succès. Il s'agissait toutefois d'une cuve à simple enveloppe. Depuis 2 à 3 jours, des riverains avaient détecté des odeurs d'hydrocarbures dans leurs caves. Des carottages sont réalisés dans la zone concernée : La pollution s'est infiltrée dans une nappe phréatique sous-jacente (3,80 m) avec un surnageant d'hydrocarbures d'1 m. Une avarie survenue sur le matériel serait à l'origine de cette fuite. Les opérations mises en oeuvre sont la vidange de la cuve, la mise en place d'un confinement par pompage en vue d'un rabattement de la nappe (30 m<sup>3</sup>/h), la réalisation de mesures d'explosimétrie. Les mesures de ce type, menées par les pompiers dans l'immédiat, n'ont pas révélé de teneur alarmante, dans un premier temps. A la demande de l'inspection, le préfet prend un arrêté d'urgence demandant notamment la mise en sécurité du site et de son environnement, la caractérisation et le traitement de la pollution, la surveillance des eaux souterraines, la mise sous condition de la remise en activité du site. La préfecture informe la population de la pollution de la nappe qui ne menace pas selon elle les captages d'eau potable. La mise en garde porte sur les puits privés ainsi que sur les caves : il est demandé de les ventiler à titre préventif en cas d'odeurs suspectes. La station sera fermée pendant plusieurs semaines, le temps de la réalisation des travaux. Le remplacement des 2 cuves présentes sur site est envisagé.





          **ARIA 22702 - 31/01/2001 - 15 - RIOM-ES-MONTAGNES**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 Une forte odeur d'essence est ressentie sur la commune lors d'une livraison de 2 m<sup>3</sup> de super sans plomb 95 et de 3 m<sup>3</sup> de gasoil dans une station-service. Auparavant, courant décembre une société extérieure avait contrôlé l'étanchéité des 4 réservoirs enterrés de la station-service qui sont associés chacun à un appareil de distribution d'un débit de 3 m<sup>3</sup>/h. Avant contrôle, les capacités avaient été dégazées et nettoyées, les trous d'homme déposés. Pour 2 de ces réservoirs correspondant au super sans plomb 95 et au fuel, le contrôle d'étanchéité n'est pas satisfaisant. Les réservoirs sont alors remplis d'eau. Leur canalisation de remplissage débouchait au-dessus du trou d'homme (15 à 20 cm) dans le regard non étanche construit en parpaings. A cette époque, l'exploitant de la station-service décide de stocker le super sans plomb 95 dans la cuve de super. Sans qu'aucun jaugeage des cuves n'ait lieu préalablement, le livreur se fie au bouchon de remplissage (différent pour les cuves de sans plomb et de super) pour dépoter les 2 m<sup>3</sup> de super sans plomb 95. Personne ne se rend compte du déversement des 2 m<sup>3</sup> de carburant dans le sol. Il n'est découvert qu'après la recherche de la provenance des odeurs d'essence. Une étude de diagnostic déterminera l'étendue de la pollution et les opérations de dépollution à réaliser. En raison des risques d'incendie et d'explosion présentés par les vapeurs d'essence pouvant émaner du sol, l'inspection propose au préfet de suspendre l'activité de la station-service jusqu'à la disparition des nuisances et la réalisation des travaux imposés. Ceux-ci consistent notamment en : évacuation avec justificatifs des déchets après nettoyage et enlèvement de l'eau stockée, contrôle de l'étanchéité de tous les réservoirs, changement des flexibles de dépotage (+ de 6 ans), installation d'un décanteur-séparateurs d'hydrocarbures, vérification de l'installation électrique, faire déboucher les tubes d'évents au-dessus du toit, ...





          **ARIA 23752 - 28/10/2002 - 94 - CRETEIL**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 Un véhicule s'enflamme devant la boutique de la station-service à proximité de bouteilles de butane et des distributeurs de carburants, alors que le conducteur venait juste de se servir en essence. Il quittait la piste de distribution lorsque la voiture s'est enflammée. Les occupants du véhicule, 2 personnes âgées, sortent du véhicule et très rapidement, le gérant éteint l'incendie avec un extincteur. Le véhicule est déplacé et les pompiers terminent l'extinction. Les installations de la station-service peuvent continuer à fonctionner normalement dans la journée. Apparemment, le véhicule, prêté aux 2 personnes par un garage, présentait une fuite d'essence à son arrivée dans la station-service.

          **ARIA 23756 - 03/09/2002 - 04 - SISTERON**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 Dans une station-service, un automobiliste n'apprécie pas de se voir reprocher sa lenteur à faire le plein par une automobiliste qui le suit. En revenant de payer, il met le feu au réservoir de sa voiture avec un briquet. Le personnel de la station maîtrise le sinistre et l'homme prend la fuite mais il est interpellé. Jugé en comparution immédiate, il est condamné à 6 mois de prison ferme par le tribunal correctionnel.

          **ARIA 23804 - 03/01/2003 - 22 - PLURIEN**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 Une fuite de gaz liquéfié se produit dans une station-service le vendredi vers 17h30 ; le contenu d'une citerne routière soit environ 9 000 l s'est déversé sur et dans le sol à la suite de la rupture d'une canalisation. Les mesures d'explosimétrie effectuées donnent par endroit 100 % de la L.I.E. Un logement contigu à l'établissement est évacué (2 locataires) et un périmètre de sécurité est mis en place autour de ce logement et de la station. Le lendemain matin, le propriétaire rouvre la station malgré les demandes des secours. Un arrêté de fermeture est établi par la mairie et notifié par la gendarmerie. Le lendemain midi, une ronde de surveillance fait état de valeurs comprises entre 1 et 2 % de la LIE au niveau du regard extérieur, mais toujours de 100 % au niveau des regards au droit du remplissage. Le soir, les mesures ne détectent rien de particulier. Un diagnostic de terrain est prévu avant redémarrage par l'exploitant de manière à vérifier l'absence de retenue de produit dans le sol.

          **ARIA 24295 - 02/09/2002 - 19 - LAGUENNE**  
 47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire  
 Le pistolet de distribution d'une pompe au GPL se coince dans le réservoir d'un automobiliste dans la station-service d'un hypermarché. Les gendarmes et les pompiers établissent un périmètre de sécurité. Devant un risque d'explosion potentiel, les forces de l'ordre évacuent le centre commercial et la cafétéria. Ils mettent en place un barrage routier sur la route nationale RN120 pendant qu'un dépannage a lieu. Un défaut de branchement du pistolet de distribution de GPL serait à l'origine de cet incident. Aucune fuite notable de GPL n'a toutefois été constatée.

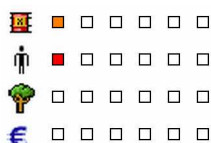
          **ARIA 24329 - 24/03/2003 - 69 - LES CHERES**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 Un véhicule percute les pompes de distribution de carburant d'une station-service sur l'autoroute A6, dans le sens nord-sud. Le véhicule prend feu. Les réserves en carburant et les pompes ne sont pas atteintes. Une personne, incarcérée dans la voiture, est décédée. L'accident a fait 2 blessés : une personne brûlée à 30 % et une autre qui a rapidement perdu connaissance. La distribution de carburant est suspendue.

          **ARIA 24700 - 31/05/2003 - 01 - ARBENT**  
 47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire  
 Un samedi après-midi, une fuite se produit sur une voiture au GPL venant se ravitailler à la station-service d'un hypermarché. Les pompiers établissent un périmètre de sécurité et identifient la fuite. Très rapidement, les gendarmes interdisent toute circulation dans le secteur. La fuite traitée et le véhicule évacué loin de la foule, l'accès du public au parking, à l'hypermarché et chez les commerçants est à nouveau autorisé.

**ARIA 25119 - 16/04/2002 - 67 - CHATENOIS**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Un incendie se déclare dans un garage équipé d'une station-service. Celle-ci est épargnée grâce aux pompiers. L'incendie est dû à une défaillance humaine dans la partie garage.



**ARIA 25205 - 17/12/2002 - 68 - ENSISHEIM**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

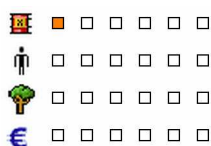
Une explosion se produit dans une station service de supermarché lors d'un jaugeage du carburant. La station service est fermée à la suite de ce sinistre. Les dégâts matériels sont importants et on déplore 1 blessé.



**ARIA 25794 - 23/10/2003 - 80 - AMIENS**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 9h30, lors du dépotage de 5000 l gasoil dans une station service attenante à un supermarché et à proximité d'habitations, une fuite se déclare au niveau du viseur en verre d'une des bouches du camion-citerne. Constatant que du produit s'écoule au sol, le chauffeur actionne la vanne de fond ce qui stoppe la fuite. 50 l de gasoil se répandent sur l'aire de dépotage bétonnée, une partie du produit rejoint le regard d'eaux pluviales puis le déboureur - déshuileur. Les secours épanchent de l'absorbant sur le produit et une société extérieure viendra dans l'après midi pour pomper le contenu du déboureur et éliminer les déchets. Aucun impact sur l'environnement n'est mentionné.



**ARIA 26275 - 22/01/2004 - 42 - LE CHAMBON-FEUGEROLLES**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Dans une station-service, une fuite de gazole se produit en fin de matinée sur une canalisation reliée à une citerne enterrée de 5 m³. L'équipe d'intervention chimique arrête la fuite. Le pétrolier dépose la citerne et les services techniques récupèrent 200 l de gazole pollué. Des rondes de surveillance sont mises en place et réalisées dans l'après-midi. Les opérations s'achèvent vers 17 h.

**ARIA 26291 - 23/01/2004 - 49 - AVRILLE**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Dans une station-service, du gasoil pollué par de l'eau se répand dans le réseau des eaux pluviales et rejoignent un bassin de décantation qui se déverse dans le BRIONNEAU. Les secours sont avertis en milieu d'après-midi. Le propriétaire de la station-service aurait préalablement détecté un problème sur une cuve (de l'eau se serait infiltrée dans le réservoir) et demandé à un prestataire de récupérer le gazole pollué. Les 960 l d'eau et 7 m³ de gazole récupérés se seraient ensuite accidentellement déversés dans le canal alimentant un bassin de rétention où une pollution est détectée : la pollution est visible au droit du réseau d'eaux pluviales et de fortes odeurs s'en dégagent. La commune installe des barrages absorbants et flottants sur un bras du réseau à l'air libre. L'exploitant effectue un pompage au niveau de la station service. Les pompiers mettent en oeuvre des dispositifs d'écumage. Ils réalisent des mesures d'explosivité sur les 1 200 m de longueur du réseau EP. Deux rondes sont réalisées dans la nuit, les opérations de ventilation sont suspendues durant cette période. Les 6 barrages absorbants sont remplacés le lendemain par 4 nouveaux. Au total, 5 m³ de produit sont récupérés, environ 2 m³ se sont dispersés dans le milieu naturel. De nouveaux barrages sont disposés en aval sur le BRIONNEAU et sur l'étang SAINT-NICOLAS. Des irisations y sont aperçues le 24.01, en milieu de journée. Le 25.01, des irisations sont encore visibles. Une réunion de crise sera organisée dans la matinée du 26.01.

**ARIA 27182 - 26/05/2004 - 03 - MONTLUCON**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Dans la station-service en travaux d'un centre commercial, une explosion se produit dans une cuve de stockage neuve lors de son remplissage en super carburant. Le chauffeur du camion citerne livrant le carburant maîtrise rapidement le départ d'incendie à l'aide d'un extincteur. Un ouvrier travaillant sur le trou d'homme de la capacité est tué. L'explosion n'a pas de conséquence matérielle en dehors de la cuve et aucun bris de vitre n'est observé. Les premières constatations font apparaître : des travaux de construction encore en cours, 2 entreprises extérieures travaillant sur la citerne lors du remplissage de 2 des 4 compartiments. La victime vidangeait le compartiment 3 qui avait été rempli d'eau le mois précédent. Le compartiment où s'est produit l'explosion n'avait jamais contenu de carburant, mais à la suite d'un mauvais "lignage", les événements des 4 compartiments étaient reliés entre eux. Les vapeurs d'essence du compartiment en remplissage ont migré vers le compartiment vide en travaux. La mise en service de la pompe immergée dans ce compartiment ou une action de la victime a probablement initié l'explosion. L'inspection propose au préfet un arrêté de mesures d'urgence demandant la mise en sécurité immédiate des installations : vidange, dégazage... La reprise de l'activité est subordonnée à un avis préalable.

**ARIA 27779 - 16/08/2004 - 74 - VALLEIRY**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Dans une station-service d'autoroute, un flash a lieu le 15 août vers 17 h au début de l'approvisionnement d'un réservoir auxiliaire de GPL embarqué dans un camping-car (à motorisation diesel) provenant d'Italie alors que le remplissage n'est pas réellement commencé (début du chargement mais volume nul enregistré en cabine). Le conducteur qui effectuait la manœuvre est hospitalisé grièvement brûlé. Le poste est mis en sécurité électrique par arrêt coup de poing et un périmètre de sécurité est mis en place. Selon les premiers éléments, la bouche de remplissage de ce réservoir annexe se situait sous la carrosserie et nécessitait de se baisser au ras du sol pour effectuer le branchement. Le flash, partant d'une grille d'aération du camping-car située au-dessus de la bouche de remplissage, a brûlé le conducteur sur le haut du corps. Le véhicule est peu endommagé : traces entre l'orifice de remplissage et la grille d'aération. Le véhicule est dégagé par ses propriétaires et le poste distributeur est mis en sécurité électrique par l'arrêt coup de poing. Les secours ne détectent aucune anomalie à ce stade des faits. Le même jour vers minuit 30, les pompiers interviennent dans la station-service à la suite d'un départ de feu apparu en partie basse de l'appareil de distribution GPL. Ils mettent en évidence une petite fuite à cet endroit de l'appareil (entre vanne manuelle sur canalisation et électrovanne) et ferment la

vanne d'arrivée de gaz, ce qui stoppe la fuite. La société d'autoroute décide de fermer l'aire par mesure de précaution, les installations n'ayant que très peu souffert des événements survenus. Une inspection de la DRIRE le lendemain conduit à proposer la reprise de l'exploitation de la station dans un premier temps sous certaines réserves et après permission des experts judiciaires : purge des canalisations de liaison et campagne de contrôle des teneurs en gaz (résultats dûment tracés), consignation des vannes sur le réservoir en position fermée, contrôles réguliers temporairement visant à détecter une éventuelle fuite rémanente. En fonction des éléments actuellement disponibles, le fait que les 2 événements (flash et incendie) soient liés n'est pas avéré.

**ARIA 27868 - 20/08/2004 - 74 - FRANGY**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 8h50, 6 000 l d'hydrocarbures se déversent sur le sol et dans les collecteurs d'eau pluviale à la suite d'une avarie sur la citerne de 30 000 l d'un camion livrant la station-service d'un supermarché. Les hydrocarbures se retrouvent dans une cuvette naturelle d'argile en contrebas de la station-service et dans les collecteurs d'eau pluviale. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et évacuent le supermarché attenant ; 15 personnes sont en chômage technique. Un cours d'eau Les USSES et un captage d'eau potable se situent non loin de la station-service. Les secours disposent un tapis de mousse sur la cuvette, puis une entreprise spécialisée pompe par la suite près de 3 000 l de gasoil. La station-service reste fermée le temps du nettoyage. Une fois les opérations terminées, le camion-citerne livre le reste de sa cargaison dans les cuves de la station et le supermarché rouvre ses portes aux clients dans l'après-midi. L'accident aurait pour origine un accrochage du camion livreur avec un tracteur.

 **ARIA 28677 - 30/11/2004 - 80 - DURY**


47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

Vers 10 h, l'hôtesse de la station-service d'un hypermarché détecte une odeur d'hydrocarbures. Les pompiers réalisent des mesures d'explosimétrie qui montrent un taux élevé de vapeurs ; les services du gaz se rendent sur les lieux. Un périmètre de sécurité est mis en place, la station évacuée et son alimentation électrique coupée. Les arrivées d'air de l'hypermarché sont également temporairement fermées. A 14 h, la société de maintenance de la station constate une anomalie sur le circuit de récupération de vapeurs et effectue les réparations nécessaires. La vérification de l'étanchéité de l'ensemble des équipements met en évidence une fuite sur la cuve de super sans plomb (95) d'une capacité de 30 m<sup>3</sup> qui est par conséquent vidée. La réouverture de la station est prévue 2 jours plus tard, après de nouvelles vérifications de la conformité des installations. L'intervention d'une société spécialisée en vue de l'établissement d'un diagnostic de pollution des sols est prévue pour le lendemain.

 **ARIA 28734 - 10/12/2004 - 18 - AUBIGNY-SUR-NERE**


47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

En début d'après-midi, une explosion dans une station de lavage de véhicules tue 2 personnes lavant leur voiture. Les secours établissent un périmètre de sécurité et la station-service d'un centre commercial située à une trentaine de mètres est temporairement fermée. D'après les premiers constats, l'explosion s'est produite dans le local technique de la station situé entre les 2 aires de lavage, le détruisant et projetant des parpaings jusqu'à 5 - 6 m. Le local qui abrite des équipements alimentés électriquement et non au gaz, est situé à proximité de 2 cuves enterrées de carburant alimentant les pompes de la station-service voisine. La station de lavage se situe d'ailleurs sur une zone anciennement occupée par cette station-service : en particulier, l'ancien îlot de distribution de carburant de cette dernière se trouvait au droit de l'actuel local technique de la station de lavage. La cuve la plus proche est à 2 m de ce dernier. Au niveau de la station-service, les premiers constats effectués ont relevé l'absence de tampons étanches permettant l'obturation des orifices de jaugeage des cuves enterrées. Dans la configuration du site, ces orifices débouchent dans un regard, lui-même fermé par un tampon. Des canalisations qui n'étaient plus utilisées par la station-service mais qui auparavant desservait son ancien îlot de distribution débouchent dans ce regard. Dans la mesure où les cuves de carburant avaient été remplies 1 h avant l'accident, une des hypothèses possibles serait la remontée des vapeurs d'essence via les orifices non fermés et le regard, dans les canalisations abandonnées jusqu'au local technique. Elles ont pu s'y accumuler (local encombré et exigu) et provoquer la violente explosion constatée, sous réserve d'une liaison entre les canalisations abandonnées et le local technique. Une enquête est effectuée.

 **ARIA 29652 - 15/04/2005 - 25 - VALDAHON**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

A la suite du dépotage d'un camion citerne contenant du gazole, une explosion (flash ?) suivie d'un début d'incendie se déclare vers 16h45 dans la cave d'une station-service et d'un bar-restaurant connexe. Un escalier et les cloisons de la cave sont soufflés, 10 personnes évacuent les lieux avant l'arrivée des secours. Les pompiers réalisent des mesures explosométriques qui révèlent la présence de vapeurs inflammables dans la cave. Cette dernière est ventilée et les 2 commerces sont provisoirement fermés dans l'attente du passage des experts techniques. Un chômage technique est envisagé pour 6 personnes. La DRIRE était intervenue pour un problème comparable 2 ans plus tôt. Une investigation technique se poursuit en liaison avec l'exploitant sur ce point.

 **ARIA 30461 - 18/08/2005 - 16 - COGNAC**





47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé



Une cuve en remplissage déborde dans une station-service ; 500 l de fioul domestique se déversent dans le réseau pluvial, puis dans la CHARENTE. La pollution est contenue au niveau d'une écluse. Les pompiers installent un barrage de sable autour du réservoir, mettent en place des boudins absorbants et épanchent de la tourbe sur le cours d'eau. Une société spécialisée traite les polluants récupérés.

 **ARIA 30608 - 02/09/2005 - 66 - BANYULS-DELS-ASPRES**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé





Un autobus endommage une pompe de GPL dans une station service sur l'autoroute A9 entraînant une légère fuite. Les gendarmes installent un périmètre de sécurité et ferment l'accès à la station. La fuite est colmatée.





 □ □ □ □ □ □ **ARIA 30816 - 31/01/2004 - 49 - AVRILLE**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 □ □ □ □ □ □ L'AUTHION est pollué par des hydrocarbures à la suite d'un défaut de raccord lors du remplissage d'une cuve d'une station-service.  
 ■ □ □ □ □ □ □  
 □ □ □ □ □ □




 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 31149 - 09/12/2005 - 11 - COURSAN**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 □ □ □ □ □ □ Le 09/12/2005, lors de la livraison de carburant dans une station service de grande surface, le chauffeur déplace son camion pendant le dépotage entraînant la rupture d'un flexible. Du gazole se déverse alors sur l'aire de dépotage et directement dans le fossé longeant cette aire, en bordure de la station service. Le déshuileur collectant les égouttures et les eaux pluviales de l'aire de dépotage est saturé. A l'aide du système de jaugeage, la perte de produit est évaluée à 4 160 l. L'inspection des installations classées informée de cette situation le 12/12/2005 au matin se rend sur les lieux et constate des traces noirâtres sur les terres du fond du fossé sur une quinzaine de mètres sans présence apparente de produit. Le gérant et le comptable de l'établissement, présents le jour du déversement, déclarent que le gazole s'est rapidement infiltré dans le sol. Le déshuileur est vidangé dans l'après-midi du 12/12/2005. Aucun captage d'eau potable ou puits de particulier connu n'est potentiellement menacé. Le 14/12/2005, 6 t de terre sont récupérées à la pelleuse au fond du fossé (30 cm de profondeur sur 15 m de long). Un substratum argileux sous ces excavations et une absence de phase liquide ou de trace de pénétration permettent d'écartier l'hypothèse d'une pollution des sols ou des eaux souterraines.




**ARIA 31533 - 10/03/2006 - 26 - BOURG-LES-VALENCE**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire  
 Une odeur d'hydrocarbure entraîne vers 10h30 l'évacuation de 10 employés et 30 clients d'un magasin de la galerie marchande d'un hypermarché. Les installations de la station-service de la grande surface sont à l'origine des émanations. Les pompiers ventilent les égouts puis effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives. L'activité du commerce reprend à 12 h. L'intervention des secours s'achève vers 16 h après de nouvelles mesures d'explosimétrie négatives. Le maire s'est rendu sur les lieux.

 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 31800 - 11/01/2006 - 86 - CHATELLERAULT**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 □ □ □ □ □ □ Lors d'une livraison d'essence, 1 500 l d'hydrocarbures se déversent sur la plate-forme bétonnée et sur un terrain  
 □ □ □ □ □ □ situé entre les ateliers et les bureaux d'une station-service. Les terres souillées sont enlevées en surface en  
 □ □ □ □ □ □ attendant le résultat des analyses pratiquées sur les échantillons de sol prélevés.


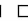
 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 32293 - 27/09/2006 - 73 - CHAMBERY**  
 47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire  
 □ □ □ □ □ □ Dans la station-service d'un centre commercial, une conduite d'essence sans plomb 95 est arrachée vers 10h55 lors  
 □ □ □ □ □ □ de travaux ; environ 4 m³ de carburant s'écoulent sur le sol. Un périmètre de sécurité de 100 m est mis en place,  
 □ □ □ □ □ □ englobant la station service, mais aussi un centre d'entretien automobile et un fast-food. Une cinquantaine de personnes est évacuée. Les pompiers déversent un tapis de mousse et récupèrent le polluant. Une mesure d'explosimétrie est réalisée pendant la durée de l'intervention ; aucun risque n'est détecté. L'exploitant se rend sur les lieux et une société spécialisée nettoie la zone. L'intervention des secours s'achève vers 14 h. Il n'y a ni cours d'eau ni égout à proximité, mais un risque de pollution des sols avec contamination en surface de la nappe phréatique est redouté.

 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 32844 - 28/03/2007 - 71 - BLANZY**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 □ □ □ □ □ □ Vers 16 h, l'incendie d'une voiture se propage à 3 pompes de distribution de carburant d'une station-service et à la  
 □ □ □ □ □ □ façade du garage. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité ; une vingtaine de riverains est évacuée et la circulation routière est interrompue. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 lance à débit variable et une lance à mousse. L'intervention des secours s'achève vers 17 h après que les riverains aient regagné leur logement. Selon la presse, c'est au moment où le pompiste raccrochait le pistolet de la pompe que l'accident est survenu. La police et les services du gaz et de l'électricité se sont rendus sur les lieux.





 ■ □ □ □ □ □ □ **ARIA 32995 - 10/05/2007 - 22 - LOUDEAC**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
 □ □ □ □ □ □ Les pompiers interviennent à 21h30 dans une station-service à la suite d'odeurs suspectes. Les investigations et les  
 □ □ □ □ □ □ mesures d'explosimétrie effectuées par les secours font soupçonner la présence de vapeurs de GPL dans les sous-sols de la station. L'établissement est évacué, l'accès à la rue est interrompu et la cuve de gaz liquéfié de la station est isolée. Une lance à mousse est mise en place en protection puis les sous-sols sont ventilés. La circulation dans la rue est rétablie vers minuit après des mesures d'explosimétrie négatives. Le lendemain à 7 h, les pompiers effectuent un nouveau contrôle qui se révèle négatif ; dans la matinée une entreprise spécialisée inspecte les installations.

**ARIA 33214 - 01/07/2007 - 06 - NICE**

45.20 - Entretien et réparation de véhicules automobiles  
 Un feu se déclare vers 12 h dans l'atelier de réparation de véhicules d'une station-service. Les alimentations en énergie de l'établissement sont coupées et 11 résidents d'une maison de retraite voisine sont évacués. Les pompiers maîtrisent le sinistre avec 1 grosse lance et 4 petites lances dont 1 à mousse puis effectuent des travaux de déblaiement. L'intervention des secours s'achève vers 15 h. Aucune victime n'est à déplorer. Le garage de 120 m², qui abritait 4 véhicules, 2 scooters et 3 bouteilles de gaz est détruit ainsi que 30 % de la station-service. Les autorités locales se sont rendues sur les lieux.


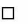



     **ARIA 33470 - 24/02/2007 - 33 - BOULIAC**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire





    Une explosion se produit un samedi vers 16h30 dans le vide sanitaire sous la cabine de paiement de la station-service d'un hypermarché. La caissière, présente à son poste dans une partie du local adjacente à l'espace surmontant ce vide sanitaire, est légèrement blessée et conduite à l'hôpital. Le plancher mobile surmontant cette cavité est soufflé, la porte d'accès à la cabine est "dégondée" et les coffrets électriques sont endommagés. L'activité de la station-service est immédiatement interrompue, l'alimentation électrique coupée, les locaux administratifs situés à l'étage du magasin sont évacués par précaution et un périmètre de sécurité est mis en place autour de la station. Les pompiers effectuent des mesures d'atmosphère dans le vide sanitaire qui ne permettent pas de déterminer la nature "des gaz" à l'origine de la déflagration. Leur intervention s'achèvera à 19h15.


Avertie par les pompiers à 17 h, l'inspection des installations classées effectue une enquête le jour même. Depuis le début de la semaine, le personnel d'exploitation avait signalé la persistance d'odeurs d'hydrocarbures dans la cabine de paiement qui centralise également les données nécessaires à l'exploitation des installations de carburant. Elle comporte aussi un système de transfert d'argent vers le magasin par tube pneumatique ; un moteur électrique permettant le fonctionnement de ce dispositif est situé dans le vide sanitaire qui est muni d'une aération naturelle en partie haute. Une société de maintenance des installations de distribution et de stockage d'hydrocarbures était intervenu le vendredi précédant l'explosion pour obturer des gaines électriques aboutissant dans le vide sanitaire et décalfeutrer la ventilation de la cabine. Le samedi matin à 9 h, la station avait été normalement ouverte à la distribution, plus aucune odeur n'étant perçue ; une nouvelle visite d'un agent de sécurité du magasin vers midi, n'avait pas révélé d'odeur suspecte.

Des vapeurs d'hydrocarbures, qui auraient cheminé dans des gaines électriques depuis les réservoirs de stockage ou les postes de distribution et se seraient accumulées dans le vide sanitaire, pourraient être à l'origine de l'explosion, le moteur électrique de l'équipement de transfert d'argent ayant pu allumer l'atmosphère explosive. L'inspection des installations classées propose au préfet un arrêté suspendant l'activité de la station-service jusqu'à ce que les causes exactes de l'accident soient élucidées et que l'exploitant mette en place des mesures pour sécuriser les installations et diminuer la probabilité de renouvellement d'un tel évènement. Les dégâts matériels sont estimés à 50 000 euros et les pertes d'exploitation à 1 M d'euros.





     **ARIA 33609 - 11/09/2007 - 77 - CREGY-LES-MEAUX**





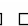
47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire

    Des émanations gazeuses incommodes 3 personnes vers 21h30 dans la station-service d'un supermarché. Les pompiers d'une CMIC recherchent la nature et l'origine des émanations au niveau de la station et du magasin ; un problème technique est constaté sur un poste de distribution. L'activité de la station-service est suspendue dans l'attente d'une vérification de l'ensemble des installations. Un vigile assure le gardiennage du site. Les examens médicaux effectués à l'hôpital sur les 3 personnes, concernant une éventuelle intoxication au monoxyde de carbone (CO), sont négatifs. Le sous-préfet et le maire se sont rendus sur les lieux.





     **ARIA 33882 - 16/11/2007 - 75 - PARIS**



45.11 - Commerce de voitures et de véhicules automobiles légers

    Un feu se déclare dans le 19ème arrondissement vers 17h, dans un bâtiment de 5 étages et d'une superficie au sol de 600 m<sup>2</sup>, abritant un garage automobile et une station-service. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité. D'importants moyens humains (200 pompiers) et matériels (60 engins de secours, 7 lances de 500 l/min, 3 lances de 250 l/min...) sont mobilisés pour combattre le sinistre qui est maîtrisé en 2 h. Lors d'une reconnaissance, 2 pompiers sont ensevelis sous les décombres à la suite de l'effondrement de 3 des 5 étages ; l'un d'eux décède peu de temps après avoir été dégagé, le second décèdera quelques heures plus tard à l'hôpital. Selon les autorités, l'incendie aurait provoqué l'explosion d'une voiture. La ministre de l'intérieur, la 1ère adjointe au maire et le préfet de police se sont rendus sur les lieux. La police effectue une enquête pour déterminer l'origine de l'incendie.





     **ARIA 33916 - 27/11/2007 - 15 - AURILLAC**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

    En fin de remplissage d'une cuve de 10 m<sup>3</sup> de GPL dans une station-service, une fuite en phase liquide se produit à 9 h, au niveau de la jauge rotative située dans l'axe du réservoir fixe. Le bloc de glace qui se forme ne permet pas au chauffeur du camion de l'entreprise spécialisée de livraison de resserrer la vis de purge à l'origine de la fuite. Les secours mettent en oeuvre 2 lances à débit variable pour diluer la fuite. Un périmètre de sécurité est mis en place ; 61 personnes sont évacuées et la circulation routière et ferroviaire est interrompue pendant 4 h. Les mesures d'explosimétrie effectuées autour de la cuve et de la voie ferrée sont négatives. L'incident est maîtrisé vers 15 h après l'arrivée sur le site d'un véhicule muni d'une pompe afin de dépoter la cuve en dessous de 50 % de sa capacité pour permettre d'intervenir sur la jauge en phase gazeuse. L'inspection des installations classées se rend sur les lieux le jour même et signale à l'exploitant qu'elle aurait dû être informée de l'incident en cours ; une vérification des distances réglementaires d'implantation de la cuve doit être effectuée. Une mauvaise manipulation du chauffeur, qui n'a pas positionné la jauge rotative dans une position "phase gazeuse", ce qui aurait permis la fermeture de la vis de purge, est à l'origine de l'incident.

     **ARIA 34195 - 21/11/2007 - 54 - LOISY**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé


    Vers 13h15, un camion transportant des fruits et légumes pénètre sur l'aire d'une station-service de l'A31 dans le sens Nancy Metz à une vitesse excessive (80km/h). Lors du freinage, le camion se renverse, glisse sur 35 m avant de s'immobiliser sous l'auvent de la station. Le passager du poids-lourd décède. La piste de circulation et 2 appareils de distribution sont endommagés ; 100 l de gazole provenant du réservoir du véhicule se déversent sur le sol. Les pompiers en récupèrent 40 l et le séparateur d'hydrocarbures est nettoyé. Des investigations concernant la pollution des sols et une éventuelle pollution des eaux souterraines sont effectuées. L'activité de la station-service est interrompue jusqu'au 23/11 à 13 h. A la suite de l'accident, l'exploitant propose de renforcer la signalétique à l'entrée du site et la mise en place de bandes sonores au sol.




**ARIA 34377 - 22/02/2008 - 91 - VIRY-CHATILLON**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Un feu se déclare à 22h35 sur une voiture dans l'aire de lavage d'une station en libre service surveillée. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place et la circulation routière sur la RN7 est interrompue. Les pompiers maîtrisent rapidement le sinistre ; seules les installations de lavage sont endommagées. Une erreur humaine est à l'origine de l'accident. Un automobiliste qui s'était trompé de carburant lors du ravitaillement de sa voiture s'est rendu sur l'aire de lavage afin de vidanger son réservoir ; lorsqu'il a voulu remettre son véhicule en marche celui-ci s'est enflammé. Aucun blessé n'est à déplorer. L'exploitant fait nettoyer ses décanteurs-séparateurs d'hydrocarbures et évacuer 2,5 t de déchets par une entreprise spécialisée.


       **ARIA 34475 - 22/02/2008 - 69 - LES CHERES**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

       Une fuite de gaz liquéfié se produit à 2h10 dans une station-service de l'autoroute A6 après qu'un poids lourd est heurté un poste de distribution de GPL au cours d'une manoeuvre. Le camion qui s'était engagé sur l'aire d'approvisionnement en carburants des voitures, malgré la signalisation l'interdisant, a accroché la pompe en effectuant une marche arrière pour reprendre la voie d'accès à la distribution de gazole des poids lourds. Le personnel de la station actionne l'arrêt coup de poing stoppant ainsi l'écoulement de gaz. Le responsable du site est alerté ainsi que la police autoroutière et les pompiers ; la zone est balisée pour en interdire l'accès. L'adjoint au responsable, arrivé sur les lieux 20 min plus tard, ferme les vannes manuelles du réservoir de GPL implanté dans une enceinte clôturée. L'accès à la station est fermé pendant 1 h, le temps nécessaire aux pompiers pour s'assurer de l'absence de risques. L'inspection des Installations Classées effectue le jour même une enquête qui révèle notamment : la mauvaise audibilité de la sirène couplée à l'arrêt d'urgence et l'absence de procédure précisant les mesures à prendre en cas de fuite sur un récipient ou une canalisation de GPL ; l'exploitant doit remédier à ces écarts avant remise en service de la distribution de GPL et fournir un rapport d'accident. L'inspection lui rappelle par ailleurs l'obligation de déclarer les accidents dans les meilleurs délais.

       **ARIA 35019 - 06/08/2008 - 89 - VENOY**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

       Une explosion se produit vers 16 h dans un réservoir d'essence sans plomb d'une station-service sur l'autoroute A6 dans le sens Lyon-Paris. Quatre employés d'un sous-traitant qui effectuaient des travaux de nettoyage de la cuve sont brûlés dont 2 gravement. L'aire autoroutière est fermée et notamment les accès à un restaurant et à un hôtel ; ces derniers seront rétablis vers 19 h mais la station-service restera fermée au public. Les automobilistes présents sur l'aire de la station au moment des faits n'ont pas été blessés ; un périmètre de sécurité avait été mis en place pour la réalisation des travaux.


**ARIA 35216 - 06/06/2007 - 974 - SAINT-DENIS**

47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

Des huiles usagées sont découvertes dans la fosse maçonnée de la cuve de stockage des huiles de vidange d'une station-service durant des travaux de rénovation de l'établissement (construction d'une nouvelle boutique). Un mélange de 300 l d'eau et d'huile surnageante est pompé ; le sable en fond de fosse également souillé est excavé, stocké dans une cuvette étanche recouverte d'une bâche, avant d'être éliminé à l'extérieur du site. Parallèlement, des travaux de fouille pour la mise en place d'un nouveau séparateur d'hydrocarbures ayant fragilisé une des parois de la fosse maçonnée, une partie des eaux huileuses s'est répandue dans le sol environnant. Un arrêté préfectoral d'urgence prescrit la mise en sécurité du site et une première évaluation de l'impact du déversement accidentel. La zone d'affouillement est bâchée pour empêcher l'arrivée d'eaux météoriques et clôturée. Les concentrations en hydrocarbures totaux, HAP et métaux mesurées dans les sols sont inférieures aux valeurs de définition de source-sol (VDSS) sauf pour le nickel ; la nappe souterraine n'a pas d'usage sensible à l'aval du site. L'exploitant remblaye la zone et achève les travaux initialement prévus. L'enquête de l'inspection des installations classées révélera que les huiles usagées trouvées dans la fosse maçonnée proviennent de déversements volontaires effectués à coté du réservoir de collecte ; l'exploitant rappelle à l'ensemble des gérants de ses stations-service, les procédures d'entretien et d'utilisation des cuves d'huiles usagées.


       **ARIA 35225 - 22/09/2008 - 84 - L'ISLE-SUR-LA-SORGUE**


47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé

       Vers 18h30, 100 l d'hydrocarbure se déversent dans la SORGUE à la suite d'une mauvaise manipulation lors de "l'hydrocurage" d'un décanteur-déshuileur dans une station-service. La nappe se répand dans la rivière sur 800 m de long. Les pompiers, la gendarmerie, la direction de l'agriculture et de la forêt et un représentant de la mairie se sont rendus sur les lieux.


       **ARIA 35662 - 01/12/2008 - 57 - WOIPPY**

47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire



       Une fuite se produit vers 10 h sur un distributeur de GPL dans la station-service d'un hypermarché. Le personnel de la station est évacué et les pompiers interrompent l'alimentation de la fuite en fermant la vanne sur le réservoir de stockage d'hydrocarbure liquéfié. Les secours recherchent d'éventuelles poches de GPL et purgent la canalisation alimentant le poste de distribution. L'intervention des pompiers s'achève vers 11 h ; une surveillance est néanmoins maintenue sur le site.



       **ARIA 35869 - 05/02/2009 - 69 - CALUIRE-ET-CUIRE**



47.11 - Commerce de détail en magasin non spécialisé à prédominance alimentaire




       Une fuite de gaz se produit vers 15 h sur un accessoire d'un réservoir de GPL de 10 m<sup>3</sup> implanté dans une station-service d'un hypermarché. La station et le parking sont évacués et un périmètre de sécurité est mis en place. Les pompiers effectuent des mesures d'explosimétrie qui se révèlent négatives au-delà de 10 m. Les secours colmatent la fuite avec une bande d'étanchéité. De nouveaux relevés d'explosimétrie permettant d'écarter le risque d'explosion, le périmètre de sécurité est levé. L'intervention des secours s'achève vers 16h30. Une entreprise spécialisée effectue la réparation.

       **ARIA 36033 - 22/10/2008 - 91 - MILLY-LA-FORET**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
       Une explosion se produit dans une station-service durant des travaux de rénovation effectués par une entreprise sous-traitante. L'employé qui effectuait un perçage dans une zone ATEX avec un outillage inapproprié est blessé.  
       Les consignes générales de sécurité ainsi que les feuilles journalières de travaux (équivalentes aux permis de feu) remplies et signées par le coordonnateur sécurité et le responsable des travaux étaient disponibles sur le site.  
       L'employé n'a pas pu être interrogé par l'inspection des installations classées (IIC). Il n'est pas établi que le salarié qui s'est servi d'un outillage générateur d'étincelles et qui n'a pas utilisé d'explosimètre ni de dispositif d'amenée d'air frais avait une connaissance suffisante des risques ; son niveau de formation au risque ATEX n'est pas connu de l'IIC. L'inspection du travail rédigera un rapport après audition de l'employé.

       **ARIA 36411 - 15/04/2009 - 80 - MERS-LES-BAINS**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
       Les pompiers interviennent en fin d'après-midi dans la station-service d'un hypermarché à la suite d'une forte odeur d'essence. Une personne victime de nausée est conduite à l'hôpital pour des examens et les secours épandent de la mousse au niveau des trous d'homme des 4 cuves enterrées de carburant. Le maire et la gendarmerie se sont rendus sur place.

       **ARIA 36926 - 27/07/2009 - 59 - VALENCIENNES**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
       Une fuite intermittente de GPL se produit vers 17 h au niveau de l'orifice de remplissage du réservoir d'une voiture sur l'aire d'une station-service d'un hypermarché. La station est évacuée et un périmètre de sécurité de 50 m est mis en place. Les pompiers déploient une lance à débit variable en protection et effectuent des mesures d'explosimétrie ; aucun risque d'explosion n'est relevé. La fuite s'interrompt d'elle-même ; l'intervention des pompiers s'achève vers 19 h.

       **ARIA 36932 - 08/09/2009 - 28 - FRESNAY-L'EVEQUE**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
       Un feu se déclare vers 23 h dans l'habitacle d'un camping-car durant le remplissage de 2 réservoirs de GPL d'une capacité de 20 l unitaire sur l'aire de distribution de carburant d'une station-service de l'autoroute A10. Le couple, propriétaire du véhicule, est gravement brûlé ; l'une des personnes décèdera de ses blessures à l'hôpital. La boutique de la station et l'aire de repos autoroutière sont évacuées ; la circulation dans le sens province-Paris est déviée pendant 1 h. Les pompiers maîtrisent l'incendie qui s'est propagé à la borne GPL et à une pompe à essence puis effectuent des mesures d'explosimétrie et vérifient l'absence de fuite sur les installations de la station. Le véhicule, propulsé par un moteur diesel, était équipé de 2 réservoirs de GPL à poste fixe (et non des bouteilles) pour les utilisations domestiques du camping-car ; ces 2 capacités étaient reliées à des raccords d'emplissage GPL carburant situés sur la carrosserie pour leur approvisionnement. Une enquête judiciaire est effectuée ; la vidéo de surveillance de la station et les restes des réservoirs ont été saisis par la gendarmerie.

       **ARIA 37207 - 15/10/2009 - 64 - BIARRITZ**  
 47.30 - Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé  
       Une explosion a lieu vers 9 h au niveau d'une cuve d'huiles usagées à l'arrière d'une station-service, durant des travaux de rénovation de l'établissement effectués par plusieurs entreprises sous-traitantes ; 2 salariés sont blessés dont l'un gravement.  
       Les pompiers effectuent des mesures d'explosimétrie au niveau de la cuve, relevant une valeur de 100 % de la LIE ainsi qu'une concentration de 220 ppm de monoxyde de carbone (CO). Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et interrompent la circulation routière dans l'avenue adjacente. Vers 11 h, une valeur de 30 % de la LIE est mesurée. Une société spécialisée pompe les hydrocarbures de la cuve et le site est sécurisé. La circulation est rétablie et l'intervention des pompiers s'achève vers 12 h. Une enquête judiciaire est effectuée. Selon la presse, les 2 employés devaient contrôler si 2 réservoirs de 1 500 et 3 000 l étaient vides avant de les neutraliser ; une disqueuse a été trouvée sur les lieux mais son utilisation lors des faits n'est pas établie.